



SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TERCE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian RICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 novembre 2021

Nombre de conseillers :

- en exercice :	13
- présents :	12
- votants :	13

Présents : Christian RICHARD, Christine POLO, Jean-Joël BRUNET, Jean-Luc FOURNEYRON, Marion AUBRUN, Carl CANNETON, Jean-Louis DREVEAU, Charlotte PARENTEAU-DENOEL, Christophe GABARD, Nathalie TEXIER, Françoise TOURAINE, Patrick LAURENT.

Absente excusée : Brigitte COUSSAY.

Participait à la réunion : Laetitia NOLBERT, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Charlotte PARENTEAU-DENOEL a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 19 octobre 2021 est adopté, à l'unanimité, sans observation.

N° D2021_43 – VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DES FAMILLES DE LA COMMUNE SUITE AU DÉPÔT DE DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE SOCIALE.

Monsieur le Maire fait part de 2 dossiers de demande d'aide financière déposés par la Maison Départementale de la Solidarité de Chauvigny pour des familles de la commune.

Le premier dossier concerne une demande d'aide pour le règlement du reliquat d'un loyer. Une aide de 350.00 € est sollicitée.

Le second dossier concerne une demande d'aide pour le règlement d'une facture relative à des réparations sur la voiture du foyer. Une aide de 230.58 € est sollicitée.

Après avoir étudié attentivement ces 2 demandes et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- Premier dossier : de verser une aide de 350.00 € pour aider la famille à payer le reliquat de son loyer. Cette aide sera directement versée au propriétaire du logement.

- Second dossier : de verser une aide de 230.58 € pour aider la famille à payer ses frais de réparation de son véhicule, indispensable à la bonne organisation du foyer. Cette aide sera directement versée à l'entreprise CHAUVIGNY PNEUS, domiciliée ZI du Peuron 86300 Chauvigny.

N° D2021_44 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET COMMUNE.

Suite aux réponses à nos demandes de subvention dans le cadre de dépenses d'investissement, Monsieur le Maire propose de mettre à jour le budget afin de pouvoir procéder aux acquisitions et travaux prévus après le vote initial du budget 2021. La décision modificative n°3 au budget communal 2021 serait la suivante :

Section d'investissement :

- Ensemble des travaux et des acquisitions nécessaires à l'école :

Dépenses :

- article : 21312 / 0173 (bâtiments scolaires) : + 18 631.00
- article : 2184 / 0173 (mobilier) : + 7 184.00

Recettes :

- article : 1323 / 0173 (subvention du Département) : + 17 415.00
- Logement 2 route de St Martin la Rivière – Régularisation des subventions :
- article : 1323 / 0181 (subvention du Département) : + 8 400.00

TOTAL :

0 (DM équilibrée)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à la décision modificative présentée ci-dessus.

N° D2021_45 – CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC SORÉGIES.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nouvelle convention de Mécénat proposée par SORÉGIES concourant à la mise en valeur du patrimoine.

Cette convention a pour objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année. SORÉGIES peut bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés, égale à 60% du montant de la valeur des moyens mobilisés et du matériel mis à disposition au titre de ses interventions et participe ainsi à la bonne gestion des entreprises du Groupe Energies Vienne.

Cette contribution, valorisée au prix de revient pour le Mécène est évaluée à la somme de 1 820 € HT, calculée selon les règles fiscales en vigueur à la date de signature de la présente convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, à la signature de la convention décrite, ci-dessus, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer ainsi que toutes les pièces s'y référant.

Divers :

- Conseil municipal des Jeunes (CMJ) : Marion AUBRUN informe le conseil municipal, qu'à ce jour, deux jeunes de la commune se sont inscrits pour se présenter au conseil municipal des jeunes.

- Ordures ménagères : Jean-Luc FOURNEYRON n'a toujours pas reçu l'information des tarifs qui seront appliqués à la commune pour ses nouveaux bacs d'ordures ménagères.

La commune devra faire attention aux conditions exactes d'attribution de la subvention de 2 000 € par point de regroupement sur la commune, attribuée par Grand Poitiers. Il s'agit des points de

regroupement résolvant le problème des 8 points noirs relatifs à l'enlèvement des ordures ménagères.

La commune devra d'assurer qu'un point de regroupement sera réalisable sur chaque secteur concerné et surtout si les administrés devront emmener directement leurs sacs poubelle ou alors des bacs jusqu'à ce point.

Christian RICHARD et Jean-Luc FOURNEYRON ont rendez-vous au centre de ressources de Grand Poitiers de Chauvigny, avec Bruno DUPUIS, le mercredi 10 novembre à 9h00 .

Jean-Joël BRUNET informe le conseil municipal que la porte du local du foot a été sécurisée, comme convenu, dans l'attente d'être remplacée. L'accès au local se fera par l'autre porte dont le barillet a été changé.

Le poteau en béton, au local du foot, qui avait été dégradé par un véhicule, a été refait. Seule la retouche au niveau du sol doit être finalisée.

- **Voirie** : Jean-Luc FOURNEYRON indique que des travaux de remise en état du réseau d'eau potable sont cours de réalisation entre Poiveil et Champ Massé, par Eaux de Vienne.

Un bac de la lagune, à Japré, est vide car une fuite est présente. Eaux de Vienne devait intervenir mais la commune n'a eu aucune information à ce jour. Un rendez-vous était prévu sur le site. Jean-Luc FOURNEYRON s'y est rendu mais Eaux de Vienne ne s'est pas présenté.

Grand Poitiers a installé une benne à verre à l'entrée du stade.

Jean-Luc FOURNEYRON demande ce que la commune compte faire du broyage qui a été fait suite au dépôt des végétaux des administrés cet été. Le conseil municipal propose que ce broyage soit mis gratuitement à la disposition des habitants de la commune. L'information sera diffusée par affiches ainsi que sur les réseaux sociaux et le site Internet de la commune.

- **Bâtiments** : Christian RICHARD a rencontré Nicolas COURBIER, gérant du restaurant le Mythic pour l'aménagement de la grange dans laquelle sont ses congélateurs. Il s'agit de créer une cloison en structure bois pour aménager un local propre, un peu plus isolé et fermé. La commune prendra en charge le bois et le Mythic l'électricité.

Christine POLO informe que la table et les chaises commandées pour faire un essai d'agencement à la cantine scolaire rendent bien. L'ensemble de l'ancien mobilier sera donc remplacé prochainement.

Les travaux de réparation du réseau de chauffage à l'école, dans la classe de petite section, ne pourront se terminer qu'à partir du 25 novembre, lorsque la pièce nécessaire sera réceptionnée. Des radiateurs d'appoint ont été installés dans la classe dans l'attente de la réparation.

- **Communication / manifestations** : Charlotte PARENTEAU-DENOEL rappelle que la médiathèque accueille actuellement une exposition sur la Grande Guerre côté Poitiers.

A partir du 19 novembre, sera mise en place l'exposition sur les arbres réalisés par les enfants de l'école. Sur le même thème, le film « le génie des arbres » sera projeté le 30 novembre à 20h30, à la mairie, dans la salle du conseil municipal.

Le samedi 13 novembre à 16h30, aura lieu le spectacle de Pascal Peroteau « Et après c'est quoi ? » destiné aux enfants de 3-10 ans. Les techniciens seront accueillis le matin et les musiciens l'après-midi.

Le bulletin municipal est en cours de préparation. Il sera envoyé pour impression mi-janvier. Les articles sont à rendre avant fin novembre.

- **Chemin piétonnier** : Christian RICHARD informe le conseil municipal que l'entreprise GIRAUDEAU interviendra à partir du 13 décembre 2021.

- **Réunions** : La date des prochaines réunions seront les suivantes :

- Mercredi 08 décembre à 9h00 : Réunion des adjoints.
- Mardi 14 décembre à 18h30 : Réunion du conseil municipal.
- Mercredi 05 janvier 2022 à 9h00 : Réunion des adjoints.
- Jeudi 13 janvier 2022 à 18h30 : Réunion des finances pour la préparation du budget 2022.

Christian RICHARD fait part de sa réunion avec la gendarmerie. Cette dernière souhaite être plus présente au sein des communes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures et cinquante-cinq minutes et les membres présents ont signé.

- N° D2021_43 – Versement d’une aide financière à des familles de la commune suite au dépôt de dossiers de demande d’aide sociale,
- N° D2021_44 – Décision modificative n°3 au budget Commune,
- N° D2021_45 – Convention de Mécénat avec Sorégies.

Christian RICHARD	
Christine POLO	
Jean-Joël BRUNET	
Brigitte COUSSAY	Absente excusée
Jean-Luc FOURNEYRON	
Françoise TOURAINE	
Patrick LAURENT	
Jean-Louis DREVEAU	
Nathalie TEXIER	
Carl CANNETON	
Marion AUBRUN	
Christophe GABARD	
Charlotte PARENTEAU-DENOEL	